

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 11 (1923)

**Heft:** 177

**Artikel:** Carrières féminines : la jardinière

**Autor:** A.M.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-257908>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sur l'opinion de plusieurs juristes autorisés, qu'il était désarmé contre les spectacles immoraux. Et alors entra en lice l'héroïne de cette petite histoire, Mlle Louisa Vromant, conseillère municipale (parti catholique).

Comme beaucoup de femmes, tant travailleuses sociales que mères de famille, Mlle Vromant avait été indignée de la carence des pouvoirs publics. Pour y remédier, elle compulsa soigneusement les textes de loi et présenta au Conseil municipal, lors de sa séance du 19 novembre dernier, une motion remarquablement claire et nette, dont nous recommandons la lecture, tant à ceux que préoccupe la lutte contre les spectacles immoraux, qu'à ceux qui se demandent encore ce à quoi peuvent bien servir les femmes qui siègent dans les Conseils municipaux<sup>1</sup>! Cette motion était divisée en deux parties : 1. L'autorité communale a-t-elle le droit d'interdire un spectacle? — *Oui*, répond Mlle Vromant, s'appuyant sur des textes juridiques irréfutables, par la démonstration desquels elle arrive à cette conclusion : le Conseil Communal a le droit de faire un règlement « pour qu'il ne soit donné aucune représentation contraire à l'ordre public ». 2. — Le Conseil communal a-t-il le devoir d'interdire un film licencieux? et la *Garçonne* est-il un film licencieux? — *Oui*, répond encore nettement Mlle Vromant; et malgré les interruptions d'une partie de l'auditoire, elle prouva avec autant de dignité que de sang-froid, avec une remarquable sobriété d'expression et une grande élévation d'inspiration, ce qu'elle avait à prouver : le Conseil communal a non seulement le droit, mais encore le devoir d'interdire le film en question. Et sa conclusion, destinée tout spécialement à la Belgique, peut s'appliquer à bien d'autres pays encore :

Notre petit pays traverse peut-être la période la plus critique de son histoire. Il faut, pour le relever, que chaque Belge donne toute sa mesure de travail assidu et persévérand. Tout ce qui porte atteinte aux forces vives de la nation, forces physiques, intellectuelles et morales, est directement contraire à la reconstitution de notre pays. Celui-ci retrouvera d'autant plus rapidement son équilibre et sa prospérité que l'« ordre public » dans tous les domaines aura été l'objet de plus de vigilance de la part des autorités.

<sup>1</sup> On en trouvera le texte dans le *Féminisme Chrétien* de novembre 1923.

duire elle-même son *Wundervoll* pour le mettre à la portée de notre jeunesse romande, car, on le sait, possédant également les deux langues, elle écrivait ses ouvrages tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre, puis traduisait.

« C'est des mains maternelles que nos jeunes devraient recevoir ce livre », déclare l'auteur dans un avant-propos de quelques lignes; modestement, elle ajoute : « Un peu de ce qu'il est nécessaire de connaître pour accomplir la tâche humaine leur sera donné par ces lignes... » N'est-ce pas les recommander à l'attention de toute mère et de toute éducatrice digne de ce nom, car qui ne voudrait aider nos jeunes à trouver le chemin du bonheur? Mme Hoffmann a rencontré en Mme Monastier-Schroeder une adaptatrice parfaite : d'un style alerte, souvent charmant, le volume ne se lit pas seulement avec facilité, mais avec un réel plaisir, fournissant la preuve qu'on peut mettre de la vie dans un ouvrage à thèse et qu'on peut, d'autre part, rendre très sensible une inspiration religieuse profonde sans recourir le moins du monde au détestable patois de Canaan si justement suspect à notre jeunesse contemporaine. — Mères, institutrices, femmes de pasteurs, et autres ayant charge d'âmes, lisez-le et faites-le lire autour de vous.

E. SERMENT,

membre de la Commission d'Education  
de l'Alliance nationale de Sociétés féminines.

\* \* \*

R. BADEN-POWELL: *Le Livre des Eclaireuses*, traduit par Mlle KETTY JENTZER et quelques Eclaireuses. Neuchâtel, 1923 (Delachaux et Niestlé).

Le mouvement des Eclaireuses est trop peu connu du grand public, qui l'assimile à celui des boy-scouts. Le général Baden-Powell a fait une œuvre pédagogique en créant le scoutisme masculin : des millions d'éclaireurs en sont la preuve vivante. Mais on s'étonnera bien davantage encore de l'admirable intuition psychologique avec laquelle il créa le système qui convient à l'éducation des jeunes filles, comprenant bien la place que la femme de demain aura dans la vie civique de la nation, et se préoccupant également de sa tâche maternelle au foyer familial.

Malgré la demande d'un des principaux interrupteurs de Mlle Vromant, que la discussion eût lieu tout de suite, M. Max, le bourgmestre, déclara qu'il ne saurait en être question : « Cette proposition vaut, ajouta-t-il, qu'on l'étudie avec soin. La discuter hâtivement en fin de séance serait contraire au respect que nous devons à notre collègue. » Et les deux Commissions de la police municipale et du contentieux furent chargées de l'examen attentif de cette motion. L'affaire en est là.

« Il n'y a eu, écrit Mlle Van den Plaas, sur 50 mandataires à l'Hôtel-de-Ville chargés de veiller sur la Cité, il n'y a eu qu'une femme pour avoir la patience de reconstituer les textes sur lesquels on puisse édifier une barrière protégeant la ville contre un ennemi insidieux et redoutable, et pour avoir le courage de défendre une thèse juridique et morale, qui heurte les idées préconçues de maint juriste et de maint libertaire. En l'écoulant, je me sentais au cœur une allégresse émue de cette nouvelle contribution apportée à la cause de la moralité publique par une élue du suffrage féminin. »

E. Gd.

## Carrières féminines

### La jardinière

N. D. L. R. — Bien que le Mouvement Féministe ait à plusieurs reprises déjà publié des études sur cette carrière et sur les écoles qui y préparent, tant en Suisse qu'à l'étranger, nous estimons qu'en ces temps de chômage et de difficultés économiques, il est de notre devoir de ne rien négliger de ce qui pourrait orienter la jeunesse féminine vers de nouvelles activités; aussi publions-nous bien volontiers et immédiatement l'article ci-après que nous adresse l'Office Central suisse pour les Professions féminines.

C'est aux professions peu connues du public, celles dont on se fait rarement une idée juste, qu'appartient la profession de jardinière. Encore assez nouvelle pour les femmes, elle ne permet pas, jusqu'ici, qu'on s'en forme un jugement définitif. Ce qui est certain, c'est que la plupart des jardinières qui exercent leur activité, l'aiment et ne voudraient l'échanger contre aucune autre.

Est-ce à dire que cette activité convient comme carrière à n'importe quelle jeune fille? Non certes. Ce n'est pas, toutefois, parce que la profession est trop aristocratique, au contraire: quiconque

C'est une parfaite sublimation des instincts qu'offre le scoutisme féminin: instinct du collectionneur, esprit d'aventure et de voyage, besoin du mystère (totems), instinct social et besoin d'associations, récapitulation des étapes antérieures de la vie humaine, instinct de protection, instinct maternel, besoins altruistes de tous genres, etc. Dans son premier volume<sup>1</sup>, Mme Ketty Jentzer disait: « C'est en jouant que l'on apprend à pratiquer la solidarité, que l'on acquiert la maîtrise du caractère, que l'on sent la joie constante de créer. » C'est toute une éducation affective et morale qui se fait par le « jeu des Eclaireuses », par leurs devises mises en pratique et leur entraînement à se surpasser dans l'application de leur bel idéal; comme c'est aussi, selon leurs méthodes, un bel entraînement aux soins et exercices physiques, aux travaux manuels de tout genre, à l'initiation à la vie (*Lebenskunde*), par une foule de petites besognes et de conseils d'ordre pratique. La vie des Eclaireuses, c'est la pleine réalisation de l'éducation libre, selon les intérêts de leur sexe, en saine collaboration, vie joyeuse et enthousiaste. Que n'avons-nous connu cela au temps de notre adolescence!

M. E.

<sup>1</sup> Jeux de plein air et d'intérieur. Neuchâtel, 1919 (même collection).

## Appel au public charitable

### La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!  
Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la **MAISON DU VIEUX DE LAUSANNE**.

Ames charitables, œurs compatissantes, lors des déménagements, revues de maisons, de garderobes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

### LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91-06  
44, rue Martheray, 44 Chèques postaux II, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discrétion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant. Pensez avant tout aux pauvres du pays !!

Il n'a pas un goût prononcé pour la vie simple et le mouvement en plein air fera bien d'en choisir une autre. Il faut qu'une jeune fille qui se destine à être jardinière ait pour cela une vocation et qu'elle y apporte beaucoup d'idéalisme, sinon, elle sera incapable d'en surmonter les grandes et inévitables difficultés.

Le métier de jardinière exige aussi une grande dépense physique; seul un corps tout à fait sain et vigoureux peut supporter sans peine une durée de travail de dix heures en plein air par tous les temps: pluie, soleil, neige ou froid. Pour rester longtemps debout, porter des fardeaux, se baisser, se tenir sur des échelles, il est nécessaire non seulement d'être leste et adroite, mais encore d'avoir de la force musculaire.

Si l'on désire arriver à un poste supérieur et indépendant — ce à quoi chaque jardinière devrait aspirer — il faut être intelligente et posséder une certaine culture; de l'initiative et des dispositions pour le commerce, l'esprit d'ordre, de la persévérance, de la conscience sont indispensables, ainsi que — et tout particulièrement — la fermeté de caractère et le tact dans les rapports avec les collègues masculins.

Qu'a donc, en somme, à faire une jardinière et en quoi consiste son travail? Une jardinière, un jardin. Cela fait penser aussitôt à des fleurs, un vert gazon, des fruits, des arbres en fleur, des carrés de légumes frais; mais qu'on se rende compte de tout le travail pénible, désagréable et malpropre qui a précédé: retourner la terre, préparer les plates-bandes, les fumer, les ensemencer, faire des boutures, préparer des couches, attacher les arbustes, tailler les arbres... Chacune des nombreuses divisions de ce travail: culture des légumes, des fleurs, des arbrisseaux, des petits fruits, des fruits à noyaux, des pépinières, etc., exige des soins spéciaux et des connaissances techniques spéciales. Les bouquets et la décoration, l'hivernage, la conservation et l'emballage des légumes et des fruits sont d'autres branches que la jardinière doit connaître à fond.

Tout cela, en théorie et en pratique, les écoles d'horticulture l'enseignent en deux à trois ans. L'apprentissage en trois ans chez un jardinier est moins coûteux.

Diverses possibilités de travail s'ouvrent alors devant la jardinière. En ce moment l'offre de places surpasse même la demande. On commence par être aide chez un jardinier ou dans une propriété privée. On s'efforcera ensuite de devenir jardinière en chef de serres, de potagers, de pépinières. La jeune fille pourra aussi se spécialiser comme fleuriste et avancer en grade jusqu'à la direction d'un magasin. Les jardinières trouvent également à se placer dans des instituts scientifiques, jardins botaniques et musées. Avec un certain capital, elles peuvent se rendre indépendantes; qu'elles choisissent alors de préférence un domaine spécial dont les produits promettent un bon écoulement. On peut combiner aussi diverses activités, par exemple la culture des petits fruits et l'aviculture, l'apiculture ou l'élève des lapins.

Des jardinières douées au point de vue pédagogique peuvent trouver une situation satisfaisante comme maîtresses d'horticulture; celles qui ont un goût prononcé pour le travail social pourront s'occuper dans des institutions philanthropiques, surtout dans des sanatoria où l'on traite les malades en les occupant. La jardinière travaille dans ce cas avec les malades, pour lesquels le jardinage doit être un facteur de guérison. La jeune fille qui a cette vocation trouve là une tâche belle, mais ardue.

Au point de vue matériel, la jardinière n'a pas une situation brillante: elle gagne sa vie comme dans d'autres milieux féminins, et comme partout, elle est sensiblement mieux payée dans les postes dirigeants. Là aussi il s'agira donc de s'élever par la force du travail et de devenir capable dans sa partie.

A. M.

### *A travers les Sociétés Féminines*

**Lausanne.** — *Union des Femmes.* — Pendant les deux derniers mois, l'activité de l'Union des Femmes de Lausanne s'est déployée dans divers domaines. Tout d'abord il y a eu les conférences sur le *Chez soi*. A côté de celles de M. Gaillard, de M. Vez et de M. Dumuid, celle de M. Muret-Cart, intitulée *Bavardage gastronomique*, a été fort goûtée, ainsi que la captivante causerie de Mme de Mandrot sur *l'ornementation du foyer*. — Le premier jeudi de novembre, Mme Serment nous a entretenu des journées de l'Alliance à Winterthour, et du travail de Mme Dr Leuch sur la motion Waldvogel. — Le Comité s'est intéressé à une pétition de la Société d'Hygiène sociale, pour la suppression des affiches et des spectacles inconvenants pouvant nuire à la jeunesse. — Le *Bulletin féminin*, organe des Unions de Femmes du Canton de Vaud, devient aussi celui des Associations de Vaudoises, ce qui

augmentera son intérêt et son utilité. — Une trentaine de nos membres ont visité le nouveau Foyer pour tous de Lutry, « le Singe Abstinent », que nous recommandons vivement aux membres des Sociétés féminines. — Enfin, à la réunion familiale de novembre, rompant avec la coutume, le Comité nous a offert un amusant spectacle de guignol, organisé par Mme Thilo-Privas. Ce divertissement, nouveau parmi nous, fut fort goûté et fut suivi du thé traditionnel.

M. P.

### **Union des Femmes de Genève** 22, rue Etienne-Dumont - GENÈVE

Le local sera fermé *Lundi 31 décembre, mardi 1<sup>er</sup>, mercredi 2, et jeudi 3 janvier*.

*Jeudi 10 janvier, à 16 h., Thé de membres*

#### **Le Forgeron du Diable**

Comédie par Mme L. HAUTESOURCE. — Lecture par l'auteur.

### **LE GANT CEVEY**

*est le grand favori parce qu'il est  
souple, solide, élégant et de  
prix modéré*



*Jean Cevey, Corraterie, 16, Genève*

### **Foyers du Travail Féminin**

RESTAURANTS POUR FEMMES

Confédération, 23

**GENÈVE**

Cours de Rive, 11

*Repas simples à prix modérés - Coupons réduits pour abonnements*

#### **SALON - JOURNAUX**

### **JEUX ÉDUCATIFS**

### **de l'Institut J.-J. Rousseau**

**Prospectus sur demande**

Rue Charles-Bonnet

**GENÈVE**

S. O. C.

### **Société de l'Ouvroir Coopératif LAUSANNE**

**MANUFACTURE DE VÊTEMENTS**

**ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS  
en Laine, Soie Artificielle, etc.**

### **BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.**

**MAGASINS DE VENTE :**

**GENÈVE, Rue du Marché, 40.**

**BALE, Freiestrasse, 105.**

**LAUSANNE, Rue de Bourg, 26.**

**ZURICH, Sihlstrasse, 3.**

**NEUCHATEL, Faub. de l'Hôpital, 19**

**GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE DE ALFRED-VINCENT, 10**